

SESSION DE 2008

---

**CONCOURS EXTERNE  
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS**

**Section : ÉCONOMIE ET GESTION**

Options: ÉCONOMIE ET GESTION ADMINISTRATIVE  
ÉCONOMIE ET GESTION COMMERCIALE  
ÉCONOMIE ET GESTION COMPTABLE  
ÉCONOMIE, INFORMATIQUE ET GESTION

**COMPOSITION PORTANT SOIT :**  
**- SUR LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX DU DROIT ET SUR LE DROIT DE  
L'ENTREPRISE ET DES AFFAIRES ;**  
**- SUR LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX DE L'ANALYSE DES ORGANISATIONS ET  
SUR L'ÉCONOMIE DE L'ENTREPRISE.**

Durée : 6 heures

---

Les candidats doivent obligatoirement traiter le sujet correspondant à l'épreuve qu'ils ont choisi au moment de leur inscription, indépendamment de l'option.

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P.**

## **COMPOSITION PORTANT SUR LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX DU DROIT ET SUR LE DROIT DE L'ENTREPRISE ET DES AFFAIRES**

Documents autorisés : seuls les codes mêmes annotés\* dès lors qu'ils ne comportent aucun commentaire sont autorisés.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre document et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

\*Il s'agit d'annotation dans l'édition. Cela exclut toute annotation personnelle.

### **LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE.**

**COMPOSITION PORTANT SUR LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX DE L'ANALYSE  
DES ORGANISATIONS ET SUR L'ÉCONOMIE DE L'ENTREPRISE.**

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout document et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

**MANAGEMENT DES CONNAISSANCES  
ET CHANGEMENT ORGANISATIONNEL.**